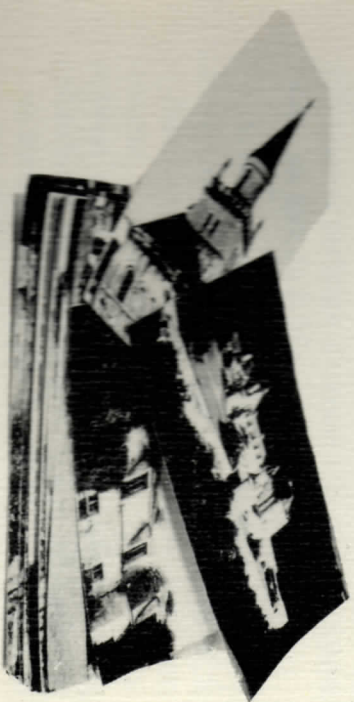




Lucien DANTON



BONNIES

ET

SON HISTOIRE

P R E F A C E

Né le 5 janvier 1924 à Villers-Bretonneux dans la Somme, Lucien Danton est arrivé dans notre région pendant la guerre 39-45. A la retraite, il choisit de s'installer à Bonnes et participe d'emblée à la vie associative de la Commune, au sein de la Maison Pour Tous.

Il se passionne pour l'histoire de Bonnes et ouvre la rubrique "le Saviez-vous?" dans le journal Vivre à Bonnes, en décembre 1984. Ainsi, chaque mois, avec une parfaite régularité, il communique le fruit de ses recherches dans les archives municipales, celles de la paroisse ou de l'évêché, aux archives départementales ou à la Bibliothèque Nationale : un travail colossal, car il a le souci de ne rien publier qui ne soit vérifié.

Sa connaissance du passé motive ses engagements pour l'avenir, et en 1989, il devient Premier Adjoint et s'investit à fond dans ses nouvelles fonctions.

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française, il publie une brochure sur Jean-Baptiste Guiot, le premier Maire de la Commune de Bonnes, élu le 24 janvier 1790. Et c'est pour répondre aux nombreuses demandes des Bonnois comme des Touristes, qu'il a entrepris la rédaction du présent ouvrage qui rassemble l'essentiel des connaissances historiques sur les principaux monuments de la Commune.

Malheureusement, Lucien Danton est décédé le 24 juillet 1991 et n'a pu voir ce livre terminé. Heureusement, le manuscrit venait d'être recopié dans la mémoire du micro-ordinateur municipal.

C'est donc en hommage à Lucien Danton que j'ai effectué la mise en forme du document brut. J'ai respecté autant que possible le contenu et les consignes qu'il avait laissés. Mais les choses évoluant, je me suis permis quelques rares mises à jour pour obtenir un document actualisé.

J'espère qu'il aurait apprécié son oeuvre terminée. Elle participe au rayonnement de la Commune de Bonnes en la faisant mieux connaître. Elle prolonge le souvenir qu'il a laissé.

Tous les Bonnois et beaucoup de voisins et visiteurs souhaiteront posséder cet ouvrage de référence qui mérite le succès.

Michel BURLOT
Maire de Bonnes

BONNES ET SON HISTOIRE

AVANT PROPOS

Il est toujours passionnant de plonger dans le passé et particulièrement dans celui de son village.

Il y a heureusement des archives. Il suffit de les parcourir pour les faire parler et découvrir des faits, des anecdotes tombées dans l'oubli, mais intéressants à connaître.

Cependant, les archives n'ont pas toujours existé; ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'apparaîtront les premières archives ecclésiastiques, tenues de façon régulière.

Il y a aussi pour la période plus récente la mémoire des anciens qui vient compléter des lacunes pour des faits que les chroniqueurs de l'époque n'ont pas jugé bon de retenir.

L'idée d'établir des registres d'état-civil revient à l'évêque de Nantes, **Henri le Barbu**, qui désirait empêcher les mariages illicites entre parents proches. C'était une règle sociale et surtout religieuse à faire appliquer. Il fallait donc se donner les moyens de connaître la parenté.

En 1406, il obligea donc tous les curés de son diocèse à tenir un registre des baptêmes. Ils y notaient le nom de l'enfant, preuve de sa filiation, les noms des parrains et marraines, qui étaient considérés comme parents proches au même titre que les frères et sœurs.

De nombreux évêques suivirent son exemple.

Mais **François 1^{er}** voit l'intérêt de ces initiatives épiscopales qui permettent de contrôler les revenus et les bénéfices destinés à rémunérer certaines charges. En effet, "les proches" oubliaient souvent de déclarer le décès du bénéficiaire afin de continuer à percevoir ses bénéfices.

En 1539, il signe à **VILLERS-COTTERETS** un édit confirmant l'obligation qu'ont les curés de tenir les registres et de déposer en fin d'année ces registres au siège du bailli. Mais le roi n'est pas assez puissant face aux évêques qui voient le danger de donner au pouvoir royal le contrôle des activités ecclésiastiques. Aussi cet édit ne fut pas appliqué.

A la fin du **XVII^e** siècle, on considère que toutes les paroisses de France tiennent des registres.

A BONNES, le premier a été ouvert en 1606.

Le Synode de **SENILIS**, en 1620, demande même que soit tenu un double registre dont un exemplaire serait présenté au synode chaque année. Et les rois rappellèrent l'édit de **VILLERS-COTTERETS** en vain : **Henri III en 1579**, **Louis XIII en 1629**.

C'est seulement sous le règne de **Louis XIV**, en 1667, le pouvoir royal étant devenu fort, que la réglementation de l'état-civil fut imposée. Les registres devaient être cotés et paraphés par le juge royal : "*il est acquis que c'est à l'autorité civile de contrôler les registres et non plus à l'évêque*".

Le problème est qu'à l'époque seulement 60% des hommes et 45% des femmes savaient signer leur nom, sans toujours savoir écrire. En conséquence, les individus ne pouvaient pas vérifier eux-mêmes ce qu'inscrivaient les curés, d'où des erreurs dans l'orthographe des noms.

Des modifications dans la présentation des registres furent apportées au cours des siècles. Ils continuèrent à être tenus à jour, par tous les curés jusqu'en 1790 lorsque l'Eglise perdit le pouvoir de tenir les registres.

L'HISTOIRE DE BONNES

Les souvenirs historiques de BONNES se rattachent surtout aux seigneuries situées sur son territoire, ainsi qu'à ses établissements religieux.

Charles TRANCHANT, né à PARIS le 2 juin 1826, mort à CHAUVIGNY le 13 octobre 1913, ancien élève de l'école des Chartes, conseiller général du canton de Chauvigny, écrivit notamment une histoire de "**BONNES SUR VIENNE**" en 1885 et le "**CHATEAU DE TOUFFOU ET SES SEIGNEURS**" en 1915.

Citons également **Emile BRICAULT DE VERNÉUIL**, né à LUSIGNAN le 4 septembre 1838, mort à POITIERS le 11 septembre 1886.

Attaché aux Archives de la Vienne de 1874 jusqu'à sa mort, il traduisit les registres paroissiaux des **Communes de la Vienne**, la plupart étant écrits en vieux français ou en latin, ou presque illisibles (les premiers registres rédigés avec une encre indélébile datent de la fin du XIX^e siècle).

N'oublions pas **Louis-François REDET**, né le 30 novembre 1807 à DELEMONT dans le Haut Rhin, mort le 30 septembre 1881 à POITIERS. Il rédigea "**LE DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA VIENNE**", donnant pour chaque commune son origine et les différentes appellations au cours des siècles.

Le passé historique de BONNES est très riche et très ancien. Son nom figure dans les documents ecclésiastiques dès le XII^e siècle, sous forme latine "**BONI ou BONIS**".

Avant la révolution de 1789, BONNES faisait partie de la Sénéchaussée¹ de l'élection de POTTERS, et de la Subdélégation de CHAUVIGNY.

Le village était rattaché à la seigneurie de Touffou. La paroisse était comprise dans l'Archiprêtré de MORTHEMER.

■ En 1173, il est fait mention de BONNES par "**Johannes de Bonis**" dans une charte de l'Abbaye de l'Étoile dans les "*Aides et Equivalences du POITOU*".

■ En 1203, **Josselin de Lezay** donne par testament aux religieuses Fontevristes de LA PUYE une dime qu'il possédait à BONNES.

■ En 1309, c'est dans le cartulaire² de l'évêché de POTTERS que BONNES est évoquée : "*Capellanus de Bonis*".

■ En 1383, il est fait mention de "**BONNES-SUR-VIENNE**" à propos de l'état des seigneuries de **Touffou** et de **Loubressay**, sur le taux du décime. Il faut savoir en effet que jusqu'à la chute de la royauté, Touffou et Loubressay possédaient pratiquement la totalité des terres et demeures de la paroisse.

1. - SENECHAUSSEE : Etendue de la juridiction d'un Sénéchal c'est-à-dire de l'officier féodal ou royal qui était le chef de la justice dans une région.

2. - CARTULAIRE : Recueil de titres relatifs aux droits temporels d'une église ou d'une communauté religieuse.

■ En 1450, on apprend que la taille royale est de 30 livres à BONNES et qu'elle passera à 161 livres en 1488 pour revenir à 19 livres deux ans plus tard.

■ En 1606, pour la première fois dans l'histoire de la paroisse, des archives officielles sont créées.

Il s'agit des registres paroissiaux dont nous avons parlé précédemment. Il aura fallu 200 ans exactement pour que l'idée de **Henri le Barbu** devienne une réalité pour tout le royaume.

Dans la Vienne, les registres paroissiaux de toutes les paroisses datent de la même époque. Ces registres seront tenus à jour par tous les curés jusqu'en 1790, année où l'Assemblée Nationale décréta que désormais, les nouvelles municipalités seraient chargées de la rédaction de tous les documents administratifs.

A BONNES, toutefois, le curé **Estienne DESMEURS** continua à tenir le registre paroissial jusqu'en 1792, tandis que la nouvelle municipalité ouvrait le premier registre de délibération le 21 janvier 1790.

■ En 1688, on sait que le revenu de la Cure de BONNES consistait pour une année normale en :

- 135 boisseaux (mesure de Chauvigny) de méteil³.
- 280 boisseaux de seigle
- 138 d'orgoux⁴
- 29 d'orge

3. - METTEL : Mélange de froment et de seigle.

4. - ORGOUX : Mélange de froment et d'orge.

- 20 de baillarges⁵
- 11 de drogée⁶
- 67 d'avoine
- 103 de plastre⁷
- 5 de méture⁸
- 13 pipes de vin⁹
- 25 agneaux,

le tout évalué en argent à 947 livres 12 sols.

■ En 1698, sous le règne de Louis XIV une sorte de recensement fut fait par les représentants du roi. BONNES comptait alors "295 feux" (Il y en aura 303 en 1790, et 670 en 1990).

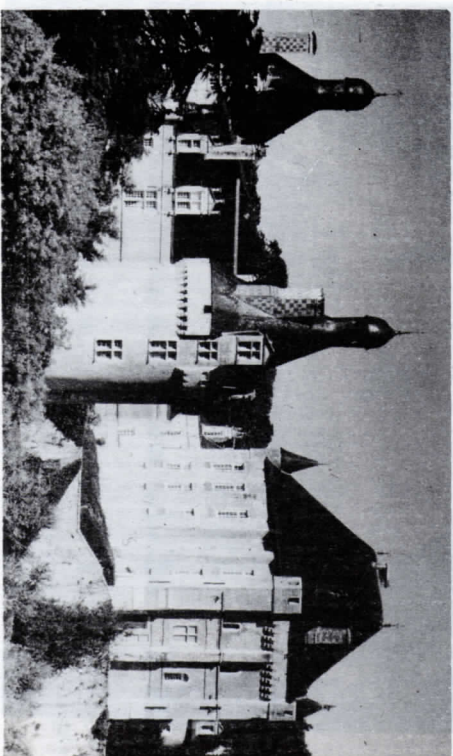
Dans une brochure publiée en 1885 et intitulée "BONNES SUR VIENNE", Charles Tranchant dresse la liste de tous les sites et monuments qui existaient à BONNES et dont beaucoup ont disparu.

· Nous citons les principaux dans l'ordre d'importance et à la place qu'ils occupaient dans la vie de nos ancêtres.

-
- 5 .- BAILLARGE : autre sorte d'orge.
 - 6 .- DROGEE : Mélange d'orge et d'avoine.
 - 7 .- PLASTRE : Espèce de blé rustique dont le grain adhère fortement à la balle.
 - 8 .- METURE : mélange froment, seigle ou orge
 - 9 .- PIPE : grande futaille d'une contenance de 402,33 litres.

LE CHATEAU DE TOUFFOU

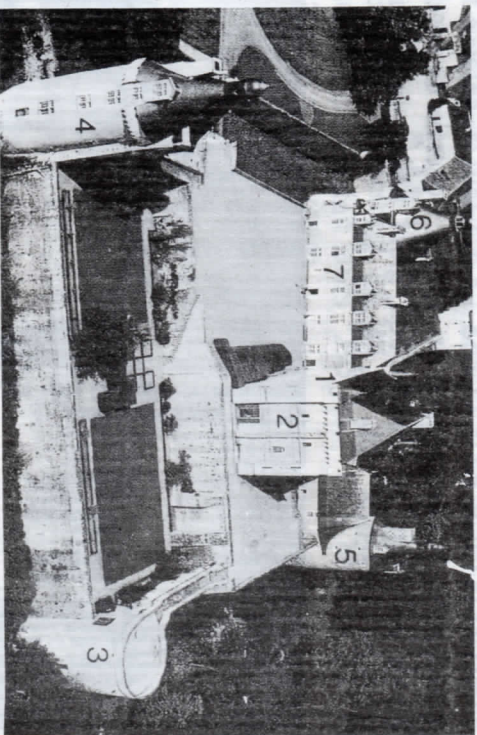
De nombreux ouvrages ont été écrits sur ce magnifique château. Rappelons simplement quelques aspects principaux. La partie la plus ancienne, "le donjon" fut construite au XII^e siècle et servait de forteresse dominant la vallée de la Vienne. Le système de défense fut ajouté après la construction du donjon : chemin de ronde, fossés entourant la construction, pont levis, souterrains, tours de protection, salle des gardes, etc...



Touffou - côté Est

Au temps de la Renaissance la demeure se fit plus aimable, on construisit les autres bâtiments, le grand escalier de pierre reliant ancienne et nouvelle demeure.

C'est beaucoup plus tard qu'un propriétaire défigura une partie de la façade en remplaçant les croisées à meneaux¹⁰ des fenêtres ordinaires, mais tout retrouva son aspect d'origine avec un nouveau propriétaire respectueux du passé. Il fut plusieurs fois remanié au gré des propriétaires jusqu'à devenir ce qu'il est aujourd'hui.



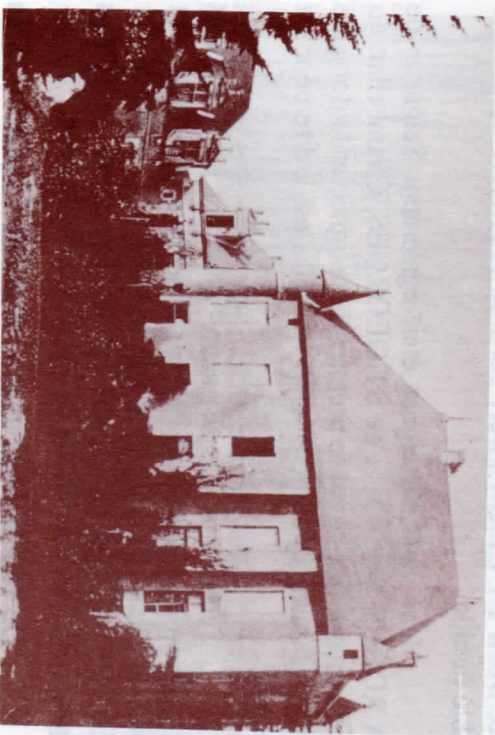
- 1 et 2 : Donjons jumeaux XIIe siècle
- 3 : Tour de la Chapelle
- 4 : Tour St. Jean
- 5 : Tour de l'Hostellerie
- 6 : Tour St. Georges
- 7 : Logis Renaissance

Touffou était le siège de la plus importante des seigneuries de la région, le seigneur avait droit de haute, moyenne et basse justice sur ses sujets.

10 - MENEUX : Traverses de pierre qui partageaient les fenêtres.

Le fief¹¹ relevait de la **Baronnie de CHAUVIGNY**, sa juridiction s'étendait sur les paroisses de **BONNES, LAVOUX, LINIERS** et quelques portions des paroisses de **LA CHAPELLE-MOULIERE, JARDRES, ST.LEGER-DE-CHAUVIGNY, LEIGNES, ST.CYR, BIGNOUX, ST.GEORGES-LES-BAILLARGEAUX** et **BONNEUIL-MATOURS**.

Dès 1127, Touffou est mentionné dans une chartre du duc Guillaume X d'Aquitaine, sous le nom de "TOLFOL".



Touffou - le donjon vers 1880
Certaines ouvertures sont murées, probablement à cause de l'impôt sur les portes et fenêtres...

Pendant tout le XIII^{ème} siècle, il porta différents noms : Tolfol déjà cité, Thofo, Toffo, Touffou, Touffo et enfin Touffou.

11 - FIEF : Domaine noble qu'un vassal tenait d'un seigneur.

Les plus anciens seigneurs connus paraissent être **les Montléon**, déjà possesseurs d'un château du même nom situé en Ville Haute à CHAUVIGNY.

En 1295 **Guy de Montléon** vendit son château de CHAUVIGNY à l'évêque de POITIERS Gauthier de Bruges, mais le château de Touffou resta dans la famille Montléon.

Le dernier des Montléon, Louis Seigneur d'Alban eut une fille **Claude** qui, par son mariage en 1519 avec **Jean III Chasteigner**, porta la seigneurie dans cette noble famille.

Jean de Chasteigner était également Seigneur de LA ROCHE-POSAY et de ST. GEORGES, Chambellan du roi François Ier, ce fut le premier de la lignée et le domaine demeura dans la famille **jusqu'en 1820** c'est à dire pendant 3 siècles.

Certains de ces seigneurs laisserent peu de traces dans l'histoire du château. D'autres au contraire devinrent célèbres. Jean III lui-même qui mourut à Touffou le 1er juin 1567 à l'âge de 77 ans après avoir servi sous trois régnes. Blessé à la bataille de Pavie il resta boiteux.

De son mariage avec **Claude de Montléon**, Jean III eut **16 enfants** (!) dont 11 garçons. L'aîné Antoine se noya dans la Vienne et fut enseveli dans l'Eglise St. André de BONNES.

Toutefois le 6ème fils, d'abord destiné à l'Eglise, devint Chambellan du roi Henri III, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Michel.

Louis, 8ème fils, prit part aux batailles de ST DENIS et de JARNAC. Il fut gentilhomme de la chambre du roi, membre du conseil privé, ambassadeur auprès du Pape.

Roch François augmenta la terre de Touffou par divers achats en 1657.

Henri-Louis Evêque de POITIERS, Seigneur de la Roche-Posay, laissa un souvenir considérable dans l'histoire du diocèse.



BONNES (Vienne) - Le Château de Touffou - Vue prise de la rive droite de la Vienne en hiver.

Touffou, à la fin du XIX^e siècle.

Le donjon de la Tour de la Chapelle existait encore

Enfin **Jean René Henri**, né le 6 octobre 1746, devint titulaire de la seigneurie de Touffou, à l'époque où éclata la Révolution. Il fut officier du régiment d'infanterie du roi, sous-lieutenant aux gendarmes d'Artois, et maître de camp de cavalerie. C'est lui qui présida la réunion du 24 janvier 1790 dans l'église de BONNES, en exécution des

lettres patentes du roi, laquelle se termina par l'élection de Jean-Baptiste GUIOT, premier Maire de la Commune.

"La Commune de BONNES, dit le procès verbal, s'est réunie en un lieu commode pour contenir tous les habitants. La séance conformément à l'article 8 des dites lettres a été ouverte par le corps ancien de la municipalité où M. le Comte de Chasteigner, président, a fait lecture et interprété avec bonté l'instruction des dites lettres".

Cela ne l'empêcha pas de comploter contre la République et de jouer un double jeu, patriote à PARIS, *"n'hésitant pas à pénétrer dans les cafés pour tutoyer et boire avec les premiers venus"*. En 1794, il est dénoncé et démasqué. Arrêté, il est jugé le 5 juillet avec 18 autres conjurés qui, comme lui, avaient émigré en 91 pour prendre contact avec les princes à AIX-LA-CHAPELLE. Il était revenu en France semblant mener une vie tranquille.

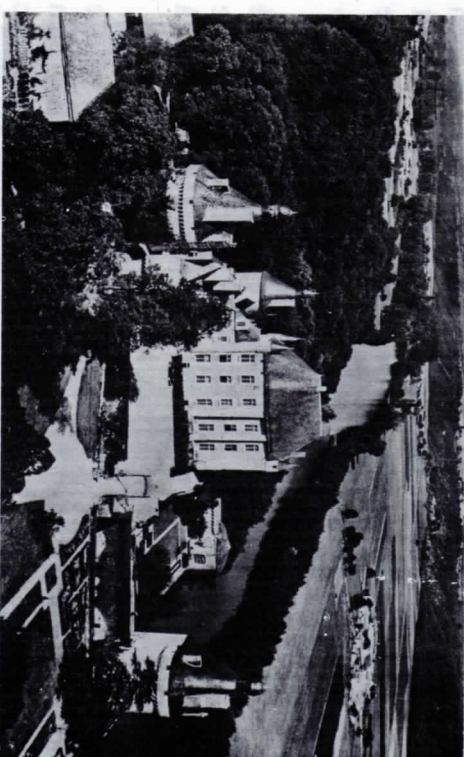
L'accusateur public est Fouquier-Tinville lui-même. Tous sont condamnés à mort et exécutés; leurs biens sont confisqués. Les scellés seront apposés à Touffou le 6 juillet 1794.

Le dernier des Chasteigner, le fils aîné du guillotiné **Alexandre Armand**, marquis officier d'ordonnance de Napoléon 1er, récupéra le domaine de Touffou en août 1803. A l'époque, Touffou était devenu une demeure délabrée après 10 ans de séquestre.

Le 7 avril 1821, il vendit le domaine au **Comte Alexandre Prosper Marie de Gréaume**, colonel d'infanterie, qui avait été avant la révolution sous-lieutenant au régiment de Picardie-Infanterie, puis lieutenant dans l'armée des Princes.

Mais la restauration l'avait blanchi et nommé grand prévôt du département de la Vienne.

Son fils mourut sans descendance le 16 juillet 1833 et ne put donc pas hériter de Touffou.



Touffou sur le bord de la Vienne, vers 1950.

On remarque le pont-levis aujourd'hui disparu.

En vertu d'une disposition testamentaire, le domaine alla, après la mort du comte de Gréaume, à **Charles Louis Marie de Sevelinge**, écrivain, membre de la maison du roi avant la révolution. Il avait lui aussi émigré et servi dans l'armée des Princes en même temps que deux des frères Chasteigner, Louis Gabriel et Charles Louis.

Le 28 août 1855, M. de Sevelinge vendit le domaine à **Isidore Casimir Chevallereau de Sély**. Il mourut le 7 août 1878.

Sa fille **Marie-Rose Gréside Irma**, née d'un second mariage le 10 décembre 1823, prit pour époux **Evariste Robert de Beauchamp**. Celui-ci fut membre du corps législatif pour la Vienne sous le second Empire, puis à l'assemblée nationale et à la chambre des députés, et enfin président du Conseil Général de la Vienne. Elle mourut avant son père. L'héritage revint alors au frère d'Isidore Chevallereau, **Louis**, l'aîné de la famille qui eut un fils, mort très jeune.

Avant sa mort, **Isidore Chevallereau** avait légué la nue-propriété de Touffou à son ami **Louis Benjamin de Cérès**. C'est donc lui qui devint propriétaire du domaine à la mort de Louis Chevallereau, le 12 mars 1881.

La famille de Cérès était une très ancienne famille dont l'origine remonte en 1280. Louis Benjamin ancien officier de Cavalerie eut 11 enfants de son mariage avec **Marie Pauline Hélène Beauvisage de Montaigu**, 7 garçons et 4 filles dont beaucoup moururent jeunes.

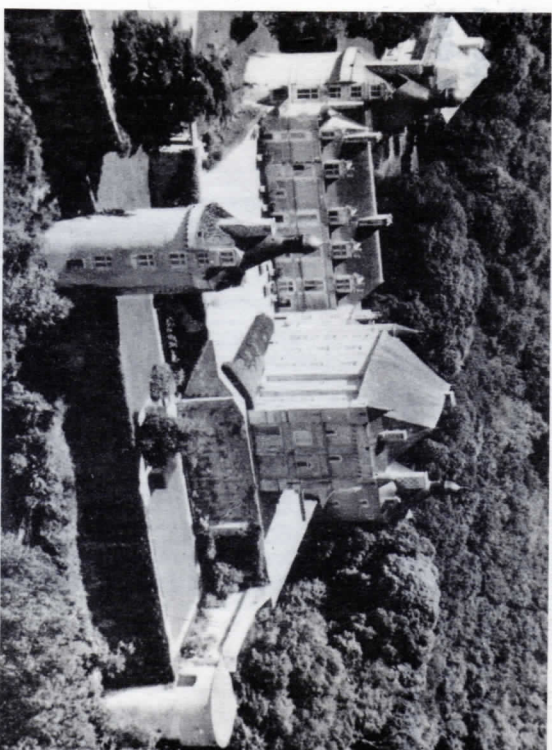
A sa mort, ses héritiers conservèrent par indivis la terre de Touffou avec l'intention de la vendre, ce qu'ils feront par parcelles. Mais ils garderont le château et les terres avoisinants jusqu'en 1896, année où le domaine fut acheté par **Georges Philippe Léon de Vergie** qui entreprit des travaux importants pour redonner à Touffou son aspect d'origine.

A sa mort, le **19 décembre 1929**, son fils aîné **Enguerrand** prit la succession et continua la restauration commencée par son père. Il fit revivre les traditions

cynégétiques et posséda un équipage important en 1931, 15 chevaux, et 80 chiens anglo-poitevins.

En 1967, le 1er janvier, il vendit le domaine à **David OGILVY** publicitaire de renommée mondiale. A la suite d'une donation entre époux, c'est **Mme Herta LANS** qui en devint propriétaire à compter du **4 mars 1992**.

Voici résumée en quelques pages l'histoire du Château de Touffou et de ses occupants.



*Touffou - Vue générale aérienne
Côté Est*

Le 22 octobre 1923, le château a été classé aux Monuments Historiques avec ses peintures murales, son enceinte, ses terrasses intérieures et extérieures et le bâtiment de l'Aumônerie.

Par arrêté du 23 octobre 1992, ont été également inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments

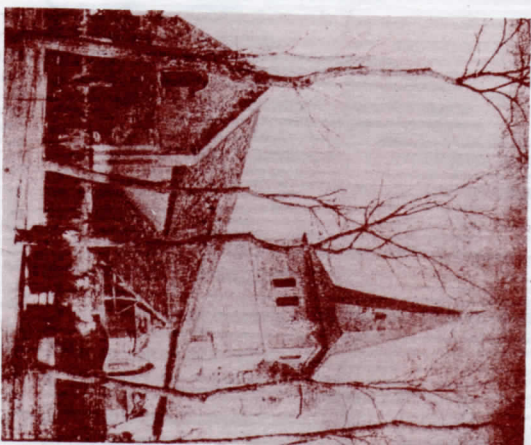
Historiques :

- les murs de soutènement et de clôture,
- le jardin et l'avenue sud, à l'exclusion de la piscine, de la maison dans l'enclos du jardin, des bâtiments communs et des portails,
- la perspective sous bois (travin) et la corne nord supposée renfermer des vestiges archéologiques, ainsi que les restes des deux tours.

C'est donc pratiquement l'ensemble du château et de ses abords qui est désormais classé, et ainsi protégé en tant que monument historique. Cela confirme s'il en était besoin le caractère exceptionnel de ce patrimoine.

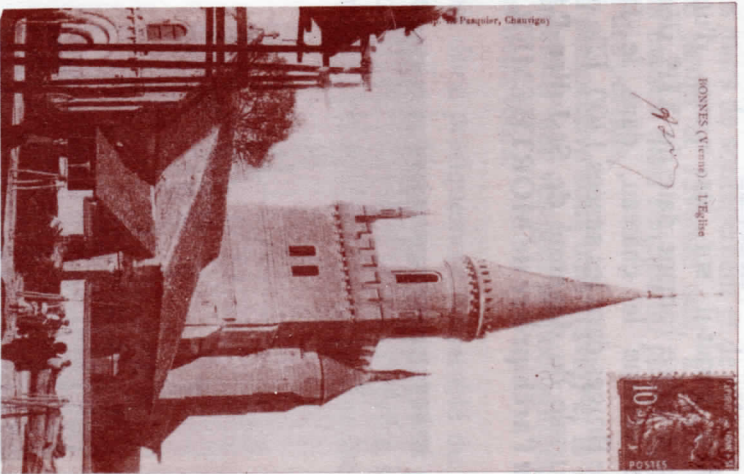
L'EGLISE ST. ANDRE

Bâtie paraît-il sur les ruines d'une chapelle païenne, cette église romane date du **XIII^e siècle**. Elle est mentionnée comme le château, dans le Pouillé¹² de Gauthier de Bruges dans les années 1300. Elle était le siège d'une succursale du **doynné de St-Julien-l'Ars** et était **rattachée à l'archiprêtré de MORTHEMER**.



*Eglise St. André avant 1889 avec l'ancien clocher.
On remarque les peupliers et on devine l'ancien porche.*

12. - **POUILLE** : Etat des bénéfices ecclésiastiques d'une province ou du royaume. Le Pouille de Gauthier de Bruges qui fut évêque de Poitiers est le plus ancien document faisant connaître l'organisation du diocèse de Poitiers. Il a été commencé au début du XIV^eme siècle vers les années 1300-1310.



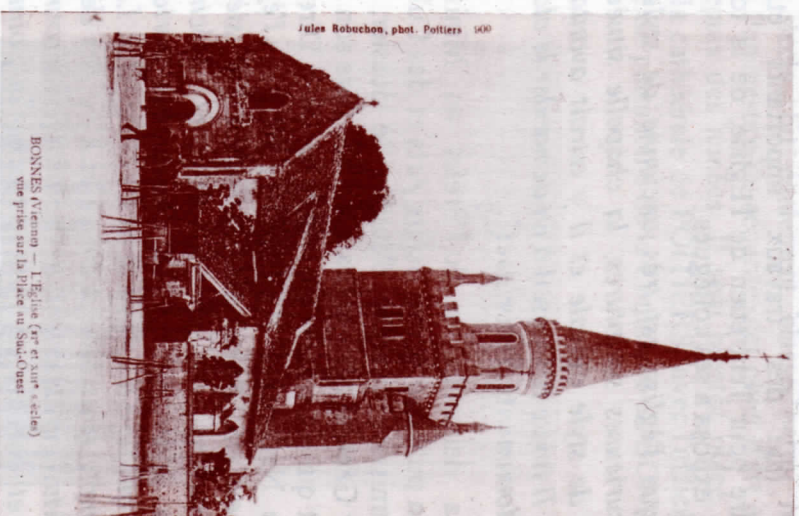
Eglise St. André - 14 février 1906.

*On vient de couper les peupliers
et de planter les tilleuls encore présents en 1993.*

Plusieurs transformations ont été faites depuis sa
création :

- adjonction d'une chapelle latérale portant les armoiries des deux plus importantes familles seigneuriales du pays : les **Monléon** et les **Chasteigner**.

- Les vitraux ont été offerts en 1866 par Isidore Chevallereau de Sély : l'un d'eux représente le patron de l'Eglise "SANCTUS ANDREAS" avec les armes de Pie IX, un autre St.Hilaire "SANCTUS HILARIUS" et un troisième Saint Isidore "SANCTUS ISIDORUS".



Eglise St. André au printemps 1907.

*Une porte a été ouverte dans le mur du cimetière.
Les tilleuls commencent à pousser.*

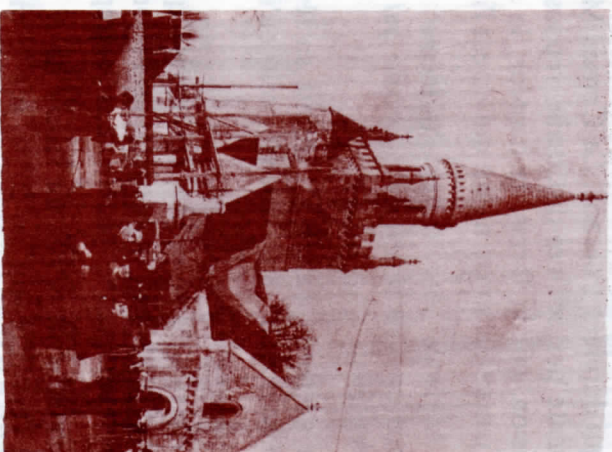
Le clocher qui dénote dans cet ensemble date, lui, de 1892 quant à sa conception, et faillit être la cause du refus de la part des Monuments Historiques, d'inscrire l'église au registre des sites classés.

C'est au cours d'une session du Conseil Municipal le **25 mars 1906** que l'adjoint au Maire, **Charles Lesous**, constatant que des travaux importants étaient à entreprendre pour l'entretien de l'Eglise, de la toiture en particulier, exposa à ses collègues :

"que l'église est très ancienne de style roman avec de curieuses sculptures, la chapelle située sur la droite est de style ogivale et il y aurait avantage à la conserver. Il invite le Conseil à en demander le classement dans les Monuments Historiques".

La demande va du Préfet au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts et des Cultes, puis à la Commission chargée d'étudier le dossier, enfin à l'Ingénieur Général qui viendra sur place faire son enquête. Le rapport qui est encore aux Archives de la Direction du patrimoine National à PARIS dit ceci : *" l'église de BONNES est une intéressante église du XIII^e siècle dont l'abside surtout est un remarquable spécimen de décoration, d'arcature et de colonnettes enrichies de sculptures qui furent usitées dans les Charentes. La façade est très simple mais bien disposée et n'est pas dépourvue d'intérêt. Malheureusement un déplorable couronnement à crenelage et tourelles défigure le clocher au point qu'il ne soit pas possible de faire figurer cette partie de l'édifice. Dans ces conditions, pour sauvegarder ce qui n'a pas été mutilé, je suis d'avis de donner suite à la demande de classement mais de limiter ce classement à l'abside et au mur de façade".*

Le **11 août 1906**, la commission après examen du rapport décidera heureusement de classer l'édifice dans son intégralité, ainsi que la chaire en chêne sculptée de branches de vigne, grappes de raisins, gerbe de blé et portant un écusson fleur delisé. Un calice en or, du XVI^eme siècle, fut également classé parmi les objets précieux. Par mesure de sécurité, cet objet d'art est mis en sûreté depuis des années. Il sera bientôt placé dans une vitrine à la cathédrale de **POTTIERS**, avec l'indication qu'il fait partie du patrimoine de la Commune de **BONNES**.



*Eglise St. André en 1907-1908
La chapelle latérale est en cours de restauration.*

A l'origine, il existait un petit porche devant l'entrée de l'église (on l'aperçoit sur la photo de la page 23), cet édifice menaçant ruine, le Maire de l'époque Georges Philippe Léon de Vergie proposa de le réparer ou de le démolir, le Conseil alors décida sa démolition le 11 décembre 1904. Les trous d'ancrage des bois de la charpente n'ont jamais été rebouchés et sont toujours visibles sur la façade au-dessus de la porte principale.

Le précédent clocher comportait une charpente en bois et une couverture en ardoises. **Il s'effondra en 1889.**

Le clocher actuel, dont la forme ne correspond à aucun style des églises de la région, donna lieu à des discussions qui durèrent trois ans. Le Conseil Municipal, le Préfet, le Comité des édifices diocésains repoussaient sans cesse la décision, sur la forme, la hauteur, le style de ce clocher dont jamais personne ne sut qui en eut l'idée.

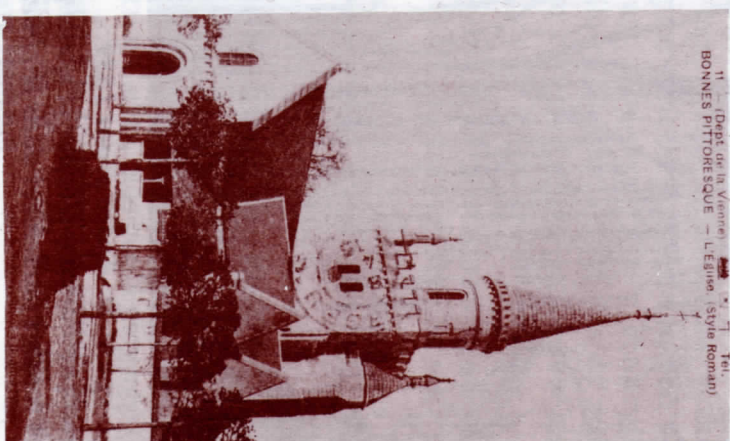
Le Ministre des cultes lui-même écrira "*je n'approuve pas ce type de clocher fortifié qui est à tous égards inadmissible*"

Finallyment un accord fut trouvé en **février 1892** pour la construction du clocher tel qu'il apparaît aujourd'hui.

La construction ne fut entreprise qu'à partir du 3 mars 1895 après de nombreuses discussions entre les membres de la commission, l'architecte et l'entrepreneur.

L'architecte consentit un rabais de 5 % sur ses honoraires et l'entrepreneur de 21 % sur le montant des travaux. Celui-ci s'éleva à la somme de 12.421,15 F dont 10 F pour le coq cuivré doré, 50 F pour le câble du paratonnerre, et 10 F pour les 20 colliers de fixation.

En 1662, les quelques droits qui formaient les revenus de la cure avaient été notablement augmentés par l'adjonction d'une stipendie¹³ dite "stipendie des Birochaux" du nom de son fondateur Mathurin Birochaux qui l'avait léguée à la cure.



*L'église St. André en 1915.
Les tileuls commencent à prendre du volume.
La carte postale signale qu'il y a une gare.*

13. - STIPENDIE : Somme d'argent donnée pour faire un acte ou une action déterminée.

On apprend qu'en 1728 les revenus de la cure étaient évalués à 433 livres 8 sols dont restaient nettes charges déduites 333 livres 8 sols.



*L'église St. André avant 1889
On remarque l'ancien clocher et seulement
quelques tombes parsemées dans le cimetière.*

En 1686, par un accord entre le prieur et le curé, il y eut abandon du revenu temporel moyennant une ration congrue¹⁴ fixée d'abord à 300 livres par an, puis portée à 500 livres en 1768 pour le curé et 200 pour son vicaire.

14. - RATION CONGRUE : Ressources à peine suffisantes pour vivre mais qui était la rémunération habituelle des curés et des vicaires de l'ancien régime.

Les décimateurs ecclésiastiques qui contribuaient avec le prieuré aux dépenses de la cure étaient : l'Evêque de POTTIERS, les religieuses Fontevristes de la Puye, le chapitre de CHAUVIGNY et le titulaire de la Chapelle des Barballières.

L'exercice du culte ne fut suspendu que pendant très peu de temps durant la révolution, le dernier curé de l'Ancien régime Estienne Desmeurs et son vicaire Joseph Laglaine ayant prêté serment à la constitution. Le curé cumula d'ailleurs les fonctions civiles de procureur de la Commune et curé de la paroisse, et cela jusqu'au 9 juin 1793.

Le clocher comprend actuellement 2 superbes cloches en bronze montées sur une charpente en bois.

Mais les registres paroissiaux nous indiquent que 3 cloches furent bénites :

La première fut la moyenne, en 1727 le 10 septembre, indique le curé sur le registre et elle pesait 402 livres.

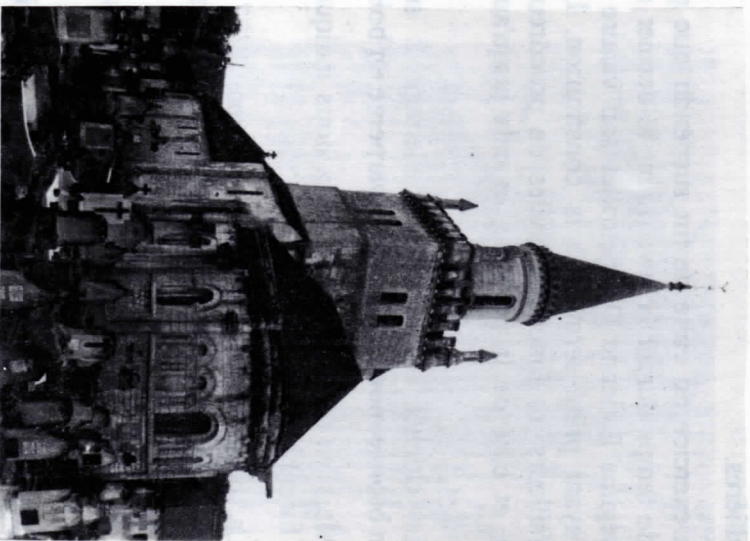
La petite le 29 juin 1759, mais elle pesait 460 livres dit le curé Caillas, plus que la moyenne (?)

Quant à la troisième, la grosse, le 13 avril 1766, son poids était de 500 livres et elle fut nommée Barbe, indique le curé Herbault.

Les parrains et marraines étaient à chaque fois les seigneurs de Touffou ou de Loubressay.

Il semble donc que 2 seulement furent remises en place dans le nouveau clocher mais, là encore, il y a mystère : les dates et inscriptions gravées sur le pourtour

ne correspondent pas aux indications portées par les curés sur les registres.



L'église St. André en 1992

Les inscriptions sont en relief, coulées dans la masse. La lecture se fait ligne par ligne et pour marquer la ponctuation et signaler le passage de la ligne supérieure à la ligne inférieure, le fondeur a pris soin de faire figurer des signes, croix (+) sur la petite cloche et traits verticaux (|) sur la grosse.

C'est ainsi qu'en tournant autour de ces cloches de gauche à droite, on peut lire, sur la petite : (pour en simplifier la lecture, les signes + et | ont été remplacés dans les textes ci-dessous par des points).

"EN 1739 A ESTE PARAIN MRE JEAN RENE
CHASTEIGNER CHEVALIER SEIGNEUR DE ROUVRE
PERE DU SEIGNEUR DE TOUFFOU. ET MAREINE
DAME ARMANDE ELEONOR CHASTEIGNER EPOUSE
DU SEIGNEUR DE TOUFFOU LEQUEL LEST DE
CETTE PAROISSE. MRE LAURANT BRUNET CURE DE
CETTE PAROISSE "

Tout en bas figure le nom du fondeur :
F. CUCHARD, suivi d'un symbole représentant une
cloche.

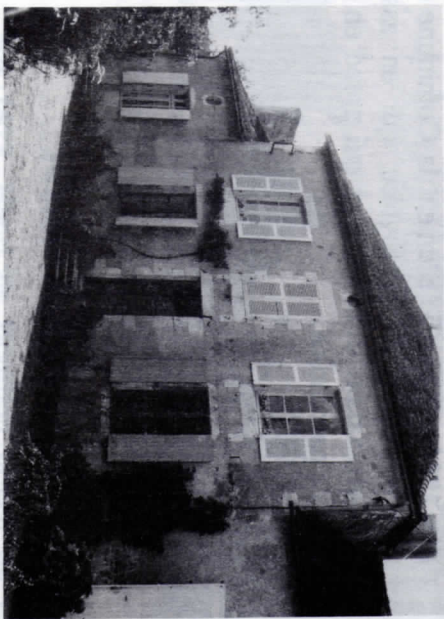
Quant à la grosse, elle porte l'inscription :

"L AN 1804. A. ETE BENITE PAR MR
ETIENNE DESMEURS DESSERVANT DE CETTE
PAROISSE ET NOMMEE MARIE MICHEL. PAR MR
FRANCOIS MICHEL CHARDON JUGE DE PAIX DU
CANTON DE ST JULIEN L'ARS ET PAR DME MARIE
MAGDELEINE VILLERET VVE DESMEURS MES
MAURICE ROY MAIRE ET SACRISTAIN. B GUIOT A
DIONT. B RISSO P DUBOIS A GOUSSEIN. AL
GEVEZIER. GUILLOT P MARECHAND. F CLAVEAU
ET. ROY BUSSARD PERE MEMBRES DU CONSEIL. "

Comme on peut le constater, rien ne concorde dans les dates. Ces cloches sont-elles les mêmes que les précédentes ? Nul ne le sait, sinon que la première est "royaliste" et la seconde "républicaine". On peut voir ces cloches si l'on n'a pas le verige et en prenant de grandes précautions pour escalader les dernières marches en bois qui donnent accès à la plate-forme où est placé tout cet ensemble.

LE PRESBYTÈRE

La construction d'origine semble remonter à l'année 1638, cette date étant gravée dans la pierre du linteau d'une fenêtre située dans le bâtiment des dépendances actuelles. Mais dès 1620, les archives indiquent que le curé de la paroisse était **Jacques Guenon** jusqu'en 1638 justement. Où logeait-il avant cette date de 1638 ?



Le Presbytère

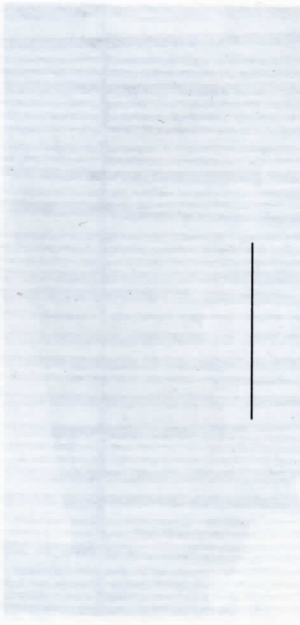
Ce que l'on sait, c'est que Jacques Guenon en 1675, alors qu'il était devenu chanoine honoraire en la cathédrale de POITIERS, fit don "*Aux curés de BONNES, du presbytère et des terrains attenants, à charge pour eux de dire 4 messes par an pour le repos de son âme*".

Cette phrase est gravée sur une plaque en cuivre et se trouve toujours au presbytère. Elle figure au répertoire des Monuments historiques dans la catégorie des objets classés, au même titre que le calice en or de l'Eglise dont nous avons parlé lors du classement de l'Eglise.

Le presbytère, comme les autres édifices religieux, devint propriété de la Commune lors du vote de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat; et ce fut le Bureau de Bienfaisance qui en hérita.

Depuis, l'évêché loua la propriété au Bureau de Bienfaisance, devenu Bureau d'Aide Sociale, puis Centre Communal d'Action Social.

En 1991, c'est officiellement la Commune qui est redevenue propriétaire du presbytère, qui en assure la location à l'Association Diocésaine et qui prend en charge l'entretien de ce patrimoine.



LE PRIEURÉ

Situé sur la rive droite de la Vienne, ce domaine se rattachait à l'abbaye **Bénédictine de Déols dans le Berry**, appelée souvent l'abbaye de Bourg-Dieu, qui fut fondée en l'an 917. Le Prieuré est, lui aussi, mentionné dans le Pouillé¹² de Gauthier de Bruges en 1309.



*Le Prieuré
au début du XX^e siècle*

En 1623, Henri de Bourbon prince de Condé obtint du pape Grégoire XV, la réunion de l'abbaye au duché de Châteauroux. Dès lors, ce furent les ducs de Châteauroux qui firent la "présentation" pour le Prieuré. Il devint de collation¹⁵ royale à la suite de la vente du duché au roi Louis XV.

15 - COLLATION : Action de conférer, d'accorder un bénéfice ecclésiastique.

On trouve dans les archives divers noms pour désigner ce prieuré :

Ainsi par exemple on peut lire que "Le 2 février 1644 s'éteignait Messire Charles de Couché, écuyer seigneur de la Blandinière, Prieur du Prieuré de Notre Dame de l'Espine desservie dans l'Eglise St André de BONNES".

On note aussi que "Le 14 février 1770, c'est Messire de la Farre qui prend possession de la Chapelle du Prieuré Notre Dame de BONNES qui avait obtenu la permission de continuer la desserte dudit Prieuré dans l'Eglise paroissiale jusqu'à ce que la dite chapelle fut en état. Cela se fit en présence de Messire Chardon curé de BELLEFONDS, de François Roy sacristain, Maître CONJOUR notaire royal et apostolique, et Herbault curé de BONNES".

En 1648, les revenus du Prieuré se montaient à 1200 livres par an.

Le 20 mai 1729, le prieur de BONNES, Charles Gerbault, engage une procédure contre les co-décimateurs car il avait fait une avance des portions congrues du curé et du vicaire, soit 300 livres au premier et 150 au second. Il demandait donc "que ces codécimateurs soient condamnés à contribuer en proportion des dîmes possédées par chacun d'eux en la paroisse de BONNES, au paiement de ces portions et au remboursement des sommes avancées."

La valeur des dîmes de BONNES en 1768 était de 1420 livres soit :

Le prieuré de BONNES, 750 livres

Le couvent de LA PUYE, 320 livres

Le chapitre de CHAUVIGNY, 140 livres
L'Evêque de POTTIERS, 110 livres
Le chapelain des BARBALLIÈRES, 100 livres

En 1776, le Duché de CHATEAURoux, donc le Prieuré de BONNES, devint lapanage du Comte d'Artois, futur Charles X et cela jusqu'à la révolution.

Malheureusement, il n'existe que très peu d'archives sur ce prieuré qui devait être important vu les ressources qu'il encaissait. L'évêché de POTTIERS et celui de CHATEAURoux n'ont conservé aucune archive concernant les Prieurés du royaume.

En 1791, le 19 février "Le sieur Brissonnet acquit par adjudication comme "Bien National" les terres sur lesquelles s'élevaient le Prieuré et la chapelle". La chapelle à son tour fut achetée par Jean Roy habitant du "Port".

Du Prieuré proprement dit il ne subsiste rien, les restes de la Chapelle restaurés sont actuellement propriété privée.

LE CHATEAU DE LOUBRESSAY ET LA TOUR D'ARDAINE

Ce domaine est lui aussi très ancien. Le fief¹ est mentionné dans de très vieux documents et notamment dans un **aveu**¹⁶ datant de 1310 inséré au Cartulaire¹⁷ de l'Evêché de POTTIERS. Les formes anciennes du nom sont assez variées :

- En 1310, Loubercay ou Louborçay;
- En 1383, Loubrecay;
- En 1520, Loubresseix.

En 1547, il est fait mention "*Moulin de Loubressay*" dans l'aveu¹⁶ de la Châtellenie¹⁸ de Touffou. Ancien fief de Haute Justice, Loubressay relevait de la Baronnie de CHAUVIGNY.

Le plus ancien seigneur connu fut Jean du Rivau (Johan do Rivau) dans les années 1310, puis en 1383 c'est Guillaume Olivier dit "Esgret", écuyer, qui en est le seigneur.

16. - AVEU : Acte par lequel un seigneur reconnaissait quelqu'un pour vassal et inversement un vassal reconnaissait le seigneur pour suzerain. L'aveu était accompagné à partir du XIème siècle du dénombrement, c'est-à-dire de l'acte décrivant le contenu du fief.

17. - CARTULAIRE : Recueil de titres relatifs aux droits temporels d'une église ou d'une communauté religieuse

18. - CHATELLENIE : Etendue de la juridiction d'un seigneur.

En 1450, le domaine fut acheté par **la famille De Marans**, le premier de la lignée. Jehan, écuyer lui aussi.

Loubressay resta dans **la famille De Marans jusqu'en 1565**, année où Jehanne de Marans épousa Antoine de Couhé, chevalier du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

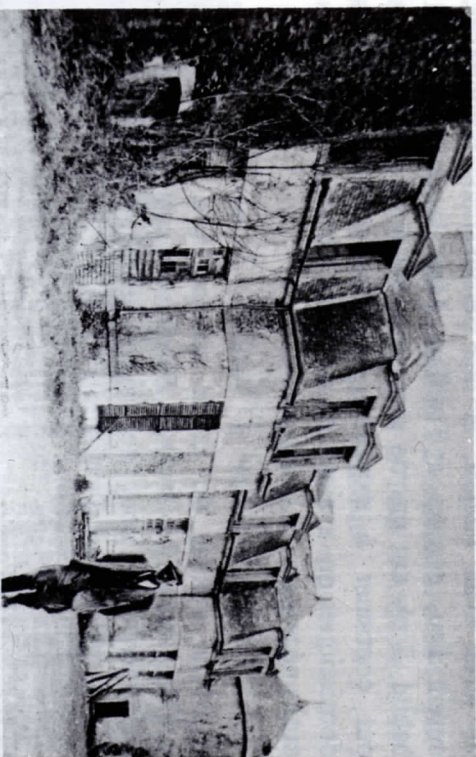


Le Château de Loubressay au début du XXème siècle

A la mort du dernier Jacques de Couhé, en 1658, le domaine passa par héritage, pour quelques années, à **Jacques de Besdon**.

Enfin, c'est en 1699 que l'ensemble du domaine, dont la **"Tour d'Ardaine"** faisait partie, arriva par héritage dans la **famille De La Barre** dont l'ancêtre était Henri Joseph, capitaine au régiment de Laval et gentilhomme de la maison du roi Louis XIV.

Tous ces seigneurs vivaient dans le château d'origine dont il n'existe plus rien, ni aucune archive pouvant en donner une description. Il est probable que l'ensemble devait être dans le style de la Tour d'Ardaine, dite aussi **"Tour de Loubressay"**, forteresse avancée reliée au château par un souterrain dont il reste quelques vestiges et qui servait de refuge aux seigneurs.



Loubressay vers 1940.

Les anciens reconnaitront Henri Philippe qui habitait au village voisin du Pinier.

En 1715, le seigneur de l'époque **Ernest Joseph de la Barre**, chevalier, seigneur de Laage, fit construire le château actuel dont il ne restera bientôt que des ruines. Il signa son oeuvre sur le linteau d'une fenêtre au premier étage, dans la partie avancée côté cour, où l'on peut lire encore de nos jours : **"Fait faire par moy Ernest Joseph de la Barre Sr de Laage et de Loubressay et autres places. 1720"**.

Le cintre de la grande porte d'entrée de la cour portait la date de 1520, époque du château primitif. Il fut enlevé par le propriétaire en 1873, pour en faciliter l'accès sans doute.

Le domaine resta dans la famille de la Barre jusqu'en 1817. Pendant la révolution, la "ci devant" de La Barre eut des ennuis avec les autorités, car le seigneur lui aussi avait émigré, et des perquisitions nombreuses eurent lieu, comme à Touffou. Mais le domaine étant habité, il n'y eut pas de séquestre. Madame De La Barre put continuer à exploiter le domaine avec quelques domestiques qui avaient été autorisés à conserver quelques outils nécessaires à la culture.

Contrairement à Touffou, il n'y eut pas de régisseur venant de façon spectaculaire sur la place publique brûler les archives du château, apportées là dans une charrette, pour se faire pardonner ses relations douteuses avec les royalistes.

En 1815, l'héritier du domaine Marguerite Pauline Thérèse se maria avec Charles Raity de Villeneuve, Maréchal de camp, comte et marquis de Vitré, lieutenant général.

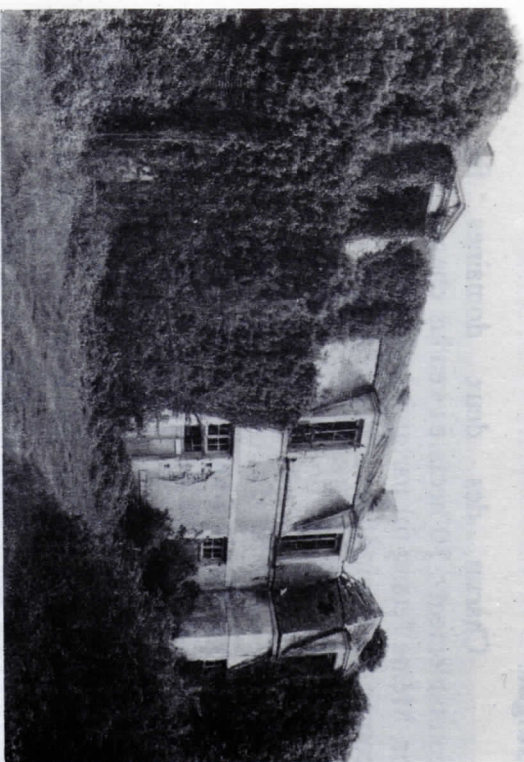
En 1817, restée veuve, Madame de Vitré, comme on l'appelait, vendit le domaine à Antoine Baltazar Joseph d'André, Intendant des domaines de la couronne.

En 1820, le domaine fut vendu à nouveau à Louis Charles Joubert de la Bastide, Marquis de Châteaumorand.

Puis, Loubressay devint propriété d'Henriette Charlotte Girard de Pindray, veuve en seconde noce de Prosper Marie, Comte de Gréaulme qui était également propriétaire de Touffou.

En 1840, le 26 novembre, le domaine fut vendu à Jenny-Louise Endoxie de l'Isle de Falcon, épouse du Baron Ernest de St. Geniès qui décida, peut-être pour des raisons financières, de séparer les deux domaines :

Loubressay fut acheté le 12 septembre 1847 par Jacques Philippe de Béchillon et la Tour d'Ardaine le 19 mars 1853 par Victor Ferdinand Moullier.



*Le Château de Loubressay
en ruine aujourd'hui*

C'est en 1872, le 18 octobre que la réunification eut lieu par **Louis Albert Audiguier**, chevalier du mérite agricole et futur Maire de BONNES¹⁹.

Mais cela ne dura pas, il vendit les deux domaines, le 12 février 1893 :

Loubressay fut acheté par **Sylvain Duvault** qui était propriétaire de **Chêne Fourché** et qui acheta **Beaugé** plus tard.

La Tour d'Ardaine, elle, fut achetée par **Louis Chérigny**, ancien Maire de BONNES. Dans la vente, figurait également la **Montouzalière** qui faisait déjà partie de son patrimoine, après son mariage avec **Marie Désirée Guigné**.

Chacun des deux domaines fut réparti équitablement : 30 hectares vendus chacun 32.750 francs-or. Même l'étang fut partagé en deux, selon un diamètre, y compris le lavoir qui existait à l'époque.

Cette séparation était définitive.

- La fille de **Louis Chérigny**, seule héritière, prénommée **Marie Louise Eléonor**, épousa **Louis Dupin** qui reçut le domaine de la **Tour d'Ardaine**, par donation, le 13 mai 1918.

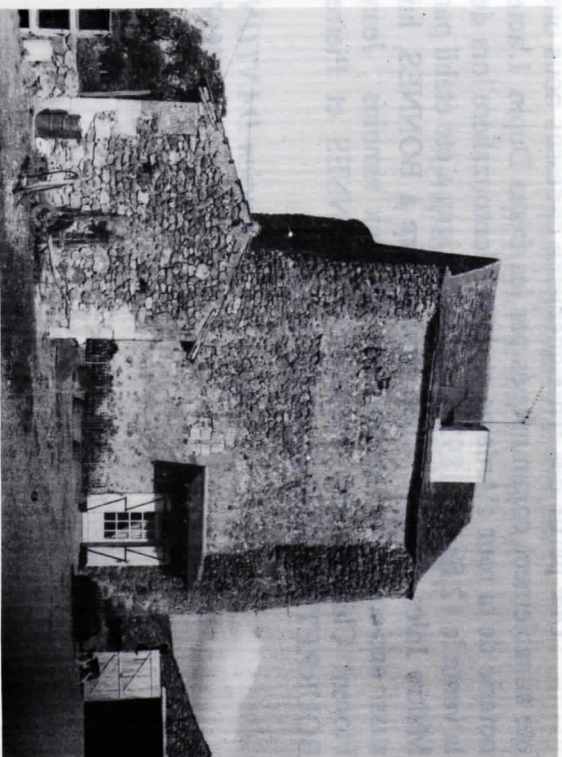
A son tour, leur fils **Georges**, marié à **Aline Paillet**, reçut le domaine par donation, le 5 juillet 1927.

Et leurs enfants, **Jean** et **Louis**, sont devenus propriétaires de la **Tour** depuis le 19 mai 1967.

19. - Louis Albert AUDIGUIER fut maire de Bonnes de mai 1884 à mai 1896

La fille de **Sylvain Duvault**, **Lucie**, épouse de **Louis Plaud**, reçut le même jour, c'est-à-dire le 13 mai 1918, en héritage, le domaine de **Loubressay**, avec des bâtiments déjà en mauvais état.

Leur fils **Maurice Plaud** et son épouse **Marie Cerisier** héritèrent du domaine le 3 mai 1963. Ils eurent une fille, la dernière héritière vivante, **Marie Joseph épouse de Ferrand Robert** qui hérita à son tour le 26 mai 1983. Tous deux, comme les frères Dupin sont bien connus à BONNES.



La Tour d'Ardaine

Enfin la **Montouzalière**, ce même 5 juillet 1927, revint aux frères. Ils étaient trois : **Marcel Demazeau**, plus connu dans le pays sous le surnom "du roi d'Espagne" puis **Roger et Adrienne Dupin**. Quand il y a plusieurs héritiers, le partage est parfois difficile. C'est pourquoi la Montouzalière n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de pierres envahi par la végétation. Seule la grille d'entrée a encore bon aspect.

Mais l'histoire n'est pas tout à fait terminée. **Sylvain Duvault** avait une autre fille : **Marie Louise**. Elle hérita également le 18 mai 1918 des **domaines de Beaugé et de Chêne Fourché**.

Voici très brièvement évoquée la généalogie de Loubressay et des domaines s'y rattachant.

Une partie des renseignements ci-dessus nous ont été aimablement communiqués par les frères Dupin. L'acte notarié de la tour d'Ardaune et de la Montouzalière lors de la vente le 12 février 1893 à Louis Chérigny a été établi par Maître Jules Anselme Chéri Roy notaire à BONNES, lui aussi ancien Maire, en présence de deux témoins : Jean Florent Clément Roy limonadier à BONNES et Pierre BOURRET Maréchal des Logis en retraite.

Lucien DANTON
1991

*Mise en forme et actualisation
achevées en 1993 par
Michel Barlot*

*Photographies réalisées par
Luc Netter et Michel Barlot
ainsi que
la reproduction de cartes postales
et photographies anciennes*

Enfin la situation est telle, au 5 juin 1957, qu'il est évident que les résultats obtenus par les équipes de travail sont loin d'être satisfaisants et qu'il est urgent de prendre des mesures correctives. Ces mesures doivent être arrêtées, au plus vite, et mises en œuvre, en vue de remédier à la situation existante et de permettre à l'équipe de travail de poursuivre ses activités dans de meilleures conditions.

Il est évident que ces mesures doivent être arrêtées, au plus vite, et mises en œuvre, en vue de remédier à la situation existante et de permettre à l'équipe de travail de poursuivre ses activités dans de meilleures conditions.

Ces mesures doivent être arrêtées, au plus vite, et mises en œuvre, en vue de remédier à la situation existante et de permettre à l'équipe de travail de poursuivre ses activités dans de meilleures conditions.

Fait à Paris, le 5 juin 1957.

Signature